

A propos...

L'essentiel de l'information économique sur l'Ile-de-France

Les déplacements pendulaires des salariés en Ile-de-France en 2006

La mobilité infrarégionale des salariés ne cesse de progresser : en 2006 trois franciliens sur quatre exerçaient leur activité professionnelle dans une commune différente de leur commune de résidence et un sur deux quittait son département pour aller travailler.

Néanmoins, on constate des disparités entre les différents départements de l'Ile-de-France. Paris et les Hauts-de-Seine, qui concentrent une part importante des activités productives, attirent une grande partie des travailleurs d'Ile-de-France ou des départements limitrophes comme l'Oise, tandis que les autres départements franciliens ont un solde migratoire de travailleurs négatif.

Une forte mobilité des salariés franciliens sur courtes distances

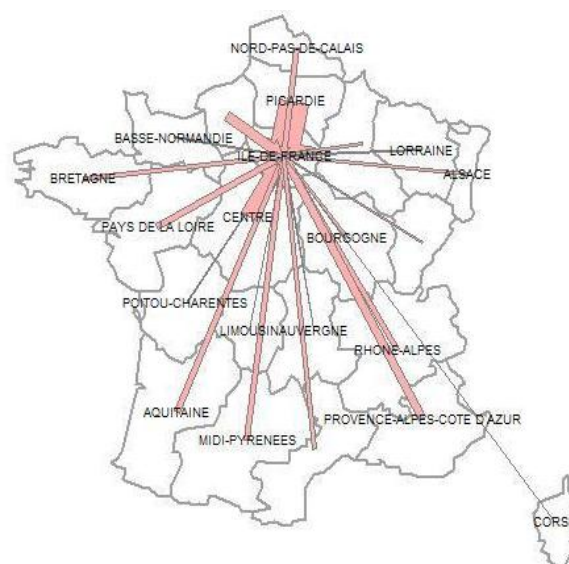
Quotidiennement, une part importante des salariés quitte leur commune ou leur département de résidence afin d'exercer leur activité professionnelle : ils sont communément appelés les "migrants alternants". En 2006, trois travailleurs franciliens sur quatre quittent leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 3,7 millions de salariés sur les 4,9 millions que totalise l'Ile-de-France. Parmi eux, 2,4 millions, soit un Francilien sur deux, dépassent même les frontières départementales.

Pour l'essentiel, les déplacements domicile-travail concernent des parcours qui restent internes à la région. L'augmentation de la mobilité des salariés sur de très courtes distances est en partie explicable par le nombre croissant de franciliens habitants dans des zones périurbaines alors que l'activité productive reste en grande partie concentrée dans les pôles urbains.

Des déplacements sur des distances plus longues

En 2006, seule une infime quantité de Franciliens quittent la région pour exercer leur activité professionnelle. Ils ne représentent qu'à peine 0,1 % des "migrants alternants" : 25 500 en 2006 contre 24 000 en 2003, soit une augmentation modérée de 6,4 %.

Les flux de salariés vers l'Ile-de-France



Source : Insee, DADS 2006

En revanche, l'attractivité de l'Ile-de-France explique l'afflux, relativement important, d'une population de travailleurs venus d'autres régions : 218 000 salariés d'Ile-de-France sont domiciliés dans une autre région. Si ces déplacements restent largement minoritaires au profit d'une mobilité plus locale, on constate toutefois que les déplacements de salariés vers la région capitale ont nettement augmenté.

En effet, le nombre de salariés travaillant en Ile-de-France et résidant dans une autre région a explosé entre 2006 et 2003 où cette population ne représentait que 120 000 salariés environ, soit une hausse de plus de 80 % en trois ans.

À l'échelle de la région, le solde des "travailleurs alternants" reste donc fortement positif sur la période 2003-2006 : il a doublé, passant de 96 000 à 192 760 et confirmant la forte capacité de l'Ile-de-France à générer des emplois par rapport aux régions avoisinantes.

L'attractivité de la région s'explique principalement par sa capacité à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et à les retenir sur son territoire, en particulier grâce à :

- une très forte densité de population ;
- une main d'œuvre qualifiée ;
- une importante concentration de chercheurs ;
- des infrastructures de transport développées ;
- et un réseau de communication haut débit efficace.

Renforcer l'attractivité francilienne

Les débats autour du "Grand Paris" mettent en évidence des problématiques propres à la région capitale : saturation des réseaux de transport, affectation des terres ou, plus généralement, dégradation de la qualité de vie liée à la forte densité de la population.

Afin de renforcer l'attractivité de la région aussi bien au niveau national qu'au niveau international, il convient de conserver les avantages liés à la concentration de la population et de l'activité dans la région, tout en trouvant des solutions de nature à limiter les effets négatifs liés à la surpopulation dans les grandes agglomérations. Pour le moment, l'Ile-de-France reste, de loin, la région la plus attractive au niveau national.

Au niveau international, elle peut se vanter d'être la deuxième région européenne en termes d'implantations d'entreprises et de créations d'emplois après Londres.

De plus, l'Ile-de-France réduit l'écart qui la sépare encore du Grand Londres : l'attractivité de la région est en progression de 6 % en 2007 alors que celle de sa principale concurrente européenne recule de 14 %.

La forte attractivité des Paris et des Hauts-de-Seine : plus de salariés entrants que de salariés sortants

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Salariés "travailleurs"*	1 656 180	915 556	484 072	439 408	335 544	437 352	343 258	327 703	4 939 073
Salariés résidents	1 005 678	666 682	591 621	534 258	470 034	542 028	473 868	462 101	4 746 270
Emplois offerts	1 663 900	881 400	560 200	518 100	450 200	544 800	440 500	435 900	5 495 000
Salariés sortants	357 280	337 516	358 058	312 659	205 136	243 386	221 054	257 196	25 542
Salariés entrants	928 256	546 201	234 916	212 782	65 903	118 338	86 962	98 927	218 302

Source : INSEE, DADS 2006

La forte attractivité de Paris

Au niveau régional, les navettes domicile-travail restent très polarisées sur Paris et les Hauts-de-Seine. Dans ces deux départements, les arrivées sont plus nombreuses que les départs.

Ainsi, en 2006, comme en 2003, la capitale française est de loin le département qui attire le plus de salariés résidant hors de celle-ci : ils sont 928 000 à s'y rendre chaque jour pour exercer leur activité professionnelle, tandis que seulement 357 000 travailleurs parisiens font le trajet en sens inverse.

L'attractivité de la capitale sur la région Ile-de-France est extrêmement élevée : son taux d'attractivité¹ en 2006 est de 45 %. Le pouvoir centripète de Paris s'explique principalement par les concentrations du tissu économique et de l'emploi : un tiers de l'emploi salarié francilien, soit deux postes par salarié résident.

Parmi les salariés qui travaillent à Paris, on trouve une surreprésentation de certaines catégories socio-professionnelles.

Ainsi, en 2006, un scientifique francilien sur deux vient exercer son activité professionnelle dans la capitale. En outre, la présence des administrations publiques dans la capitale explique que plus de 42 % des cadres de la fonction publique pratiquent leur activité à Paris, contre près de 40 % des cadres administratifs ou commerciaux et des chefs d'entreprises industrielles ou commerciales.

Les Hauts-de-Seine restent un département attractif

En 2006, les Hauts-de-Seine attirent chaque jour plus de 546 000 salariés, tandis que seulement 337 500 en sortent. Le département conserve donc un taux d'attractivité fort par rapport à l'ensemble de la région parisienne : il est de l'ordre de 24 %.

La grande majorité (61 %) des travailleurs alto-séquanais qui quittent le département pour exercer leur activité professionnelle vont à Paris contre 11 % dans les Yvelines, 9 % en Seine-Saint-Denis et 8 % dans le Val-de-Marne.

1 - voir définition page 4.

Comme à Paris, le nombre d'emplois disponibles est supérieur au nombre de salariés résidents dans les Hauts-de-Seine. Aussi, certains postes nécessitent la venue de travailleurs extérieurs au département : les Hauts-de-Seine accueillent ainsi 34 % des techniciens et cadres techniques d'entreprises franciliens, ainsi que 29 % des cadres administratifs et commerciaux.

L'offre d'emplois rapportée à la population salariée locale est extrêmement forte dans certaines communes telles que Puteaux, Courbevoie et Nanterre (quartier de La Défense), ainsi qu'à Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Gennevilliers ou Saint-Cloud. Ces zones où l'activité économique est particulièrement développée drainent un flot toujours plus important de "travailleurs alternants".

Des départements moins attractifs

En ce qui concerne les autres départements de l'Ile-de-France, le solde des "travailleurs alternants" est négatif, c'est-à-dire qu'il y a plus de salariés qui sortent de ces territoires pour pratiquer une activité professionnelle que l'inverse. Cette situation existe lorsque le nombre d'emplois offerts sur un territoire est inférieur au nombre de salariés résidents (même s'il peut exister des situations frictionnelles où les formations des salariés résidents ne sont pas en adéquation avec l'emploi proposé au niveau local).

En ce sens, la Grande couronne parisienne concentre une forte quantité de travailleurs par rapport au niveau de développement de son tissu économique : son taux d'attractivité reste donc fortement négatif (- 44 % en 2006 pour l'ensemble de la zone).

La Seine-et-Marne attire chaque jour 66 000 salariés, tandis que 205 000 en sortent, principalement au profit de Paris avec 39 % du total des sortants. Avec un taux d'attractivité d'environ - 50 %, ce territoire ne génère pas suffisamment d'emplois pour satisfaire les aspirations des salariés qui y habitent.

Ce constat est le même pour tous les départements de la Grande couronne.

Les Yvelines accueillent 118 000 salariés contre 243 000 sortants. Ces sorties se font majoritairement vers les Hauts-de-Seine (43 %) et Paris (23 %).

L'Essonne attire 87 000 salariés contre 221 000 sortants : principalement vers Paris (39 %), les Hauts-de-Seine (27 %) et le Val-de-Marne (23 %).

Le Val-d'Oise draine 98 900 salariés chaque jour contre 257 000 sortants. Ceux-ci vont majoritairement vers Paris : 39 % contre 29 % dans les Hauts-de-Seine et 18 % en Seine-Saint-Denis.

Si l'on s'intéresse aux départements de la Petite couronne, le constat est moins sévère : l'attractivité globale de la zone est seulement de - 1 %. Néanmoins, il convient de nuancer ce propos en rappelant qu'il existe de fortes disparités entre départements. Les Hauts-de-

Seine ont une attractivité élevée qui tranche avec celle de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne.

À titre d'exemple, ce dernier département accueille 234 900 salariés provenant d'autres départements d'Ile-de-France, alors que 358 000 Val-de-Marnais exercent leur activité professionnelle dans un autre département. L'attractivité de ce département est de - 19 %. Les déplacements des salariés sortants se font majoritairement vers Paris (53 %) et les Hauts-de-Seine (17 %).

L'Ile-de-France attire toujours plus de salariés résidant dans d'autres régions françaises

En 2006, les salariés franciliens sont très peu nombreux à exercer leur activité professionnelle en dehors de leur région de résidence : 25 500 quittent régulièrement l'Ile-de-France au profit de zones proches telles que le Centre ou la Picardie (en particulier vers le département de l'Oise).

À l'inverse, l'Ile-de-France exerce un fort pouvoir attractif sur le reste du territoire national : ainsi, en 2003, si la région capitale attirait en moyenne chaque jour près de 120 000 salariés, ils sont, en 2006, près de 218 000 à venir y travailler. Parmi eux, environ 120 000 viennent de régions limitrophes à l'Ile-de-France, en particulier de Picardie (48 %), du Centre (27 %) ou de la Haute-Normandie (15 %).

Le développement des infrastructures ferroviaires à grande vitesse (TGV) est à l'origine de déplacements interrégionaux plus lointains puisque, parmi les salariés venant travailler en Ile-de-France, 15 % viennent du sud-est de la France, principalement des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes.

	Déplacements		Solde des déplacements
	en provenance de	à destination de	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 274	1 439	12 835
Alpes-de-Haute-Provence	90	0	90
Hautes-Alpes	72	0	72
Alpes-Maritimes	6 023	593	5 430
Bouches-du-Rhône	4 504	564	3 940
Var	2 751	206	2 545
Vaucluse	834	76	758
Centre	32 814	3 498	29 316
Cher	492	100	392
Eure-et-Loir	19 551	1 324	18 227
Indre	211	24	187
Indre-et-Loire	3 203	262	2 941
Loir-et-Cher	772	29	743
Loiret	8 585	1 759	6 826
Picardie	57 838	7 027	50 811
Aisne	4 539	232	4 307
Oise	51 251	5 472	45 779
Somme	2 048	1 323	725
Rhône-Alpes	10 163	1 077	9 086
Ain	223	0	223
Ardèche	95	0	95
Drôme	627	31	596
Isère	3 021	242	2 779
Loire	843	196	647
Rhône	4 100	451	3 649
Savoie	487	86	401
Haute-Savoie	767	71	696

Source : INSEE, DADS 2006

La distance reste le principal facteur discriminant en matière de mobilité

Depuis 2003, si l'on constate une hausse de la mobilité liée aux déplacements domicile-travail, celle-ci concerne essentiellement les moyennes ou courtes distances : ce sont des déplacements infrarégionaux ou en provenance de régions limitrophes.

À l'inverse, les déplacements en provenance ou à destination des régions les plus éloignées stagnent ou régressent : ainsi, les déplacements liés au travail depuis la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur vers l'Ile-de-France chutent nettement, passant de 38 100 en 2003 à 14 270 en 2006.

Avec la région Rhône-Alpes, le constat est plus nuancé puisque le nombre de salariés en provenance de cette région et exerçant une profession en Ile-de-France progresse de 36 % sur la période, passant de 7 500 à 10 160. En revanche, les déplacements de salariés depuis l'Ile-de-France vers cette région reculent fortement : 4 200 en 2003 contre 1 070.

Les flux de "travailleurs alternants" depuis les régions limitrophes vers l'Ile-de-France augmentent aussi.

Ceux-ci sont particulièrement intenses avec la Picardie et tendent à s'accroître : 57 800 salariés d'Ile-de-France sont résidents dans cette région en 2006 contre 51 200 en 2003.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'afflux de "travailleurs alternants" originaires de l'Oise : 51 250 d'entre eux viennent exercer une activité professionnelle en Ile-de-France contre 43 100 en 2003.

Par ailleurs, on constate une dynamique de transfert de salariés résidant en Ile-de-France vers la Somme : 1 323 Franciliens y sont salariés en 2006 contre seulement 300 en 2003.

En ce qui concerne la région Centre, le constat est identique : la mobilité des salariés progresse, surtout en direction de l'Ile-de-France. En 2006, 32 814 salariés résidant dans la région Centre exercent leur activité en région parisienne contre 20 500 en 2003. Ceci se vérifie surtout avec l'Eure-et-Loir puisque 19 550 Euréliens travaillent en Ile-de-France en 2006.

Parallèlement, depuis 2003, le nombre de travailleurs migrants est en forte hausse dans d'autres départements tels que l'Indre-et-Loire et le Loiret.

Méthodologie

Les données utilisées sont issues des fichiers de Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) 2006. Les DADS sont des documents administratifs (communs aux services fiscaux et à certains organismes sociaux) que doit remplir tout employeur ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année. Pour chaque salarié, elle contient des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations.

Champ de l'étude

L'étude porte sur l'ensemble des salariés travaillant et résidant en Ile-de-France, dans les secteurs privés et semi-publics, toute condition d'emploi confondue. Sont exclus de ce champ, les salariés de l'agriculture, de la sylviculture, des services domestiques, des activités extraterritoriales et les agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'attractivité

L'attractivité d'un territoire est mesurée par le taux d'attractivité : rapport entre le solde migratoire (arrivées – départs) et le volume des migrations (arrivées + départs).

Les zonages

La "petite couronne" est constituée des trois départements limitrophes de la ville de Paris : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

La "Grande couronne" est composée des quatre départements qui sont : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).



CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS - ILE-DE-FRANCE

Direction du développement économique / Études
7, rue Beaujon - 75008 PARIS
Tél. : 01 55 37 67 67 - Fax : 01 55 37 67 68
etudeseco@paris-iledefrance.cci.fr

Directeur de la publication : Pierre Lahoche - Rédacteur : Jordan Nourtier
www.paris-iledefrance.cci.fr

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner les sources.